

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 7 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Daniel LACRAMPE
	Pierre SERENA	à	David CORBIN
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES

REÇU

Le 21 AVR. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

TAXES : VOTE DES TAUX 2017

Mme MÉDARD indique que chaque année, avant le vote du budget primitif, il appartient à notre collectivité, de voter les taux des taxes « ménages » (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti), de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2017, et conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 30 mars 2017, il vous est proposé :

- de fixer les taux des taxes « ménages », à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH) : 9.85 %
- Foncier Bâti (FB) : 1.50 %
- Foncier Non Bâti (FNB) : 6.67 %

- de maintenir les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) pratiqués précédemment sur les territoires des Communauté de Communes fusionnées, sachant que la CCPOVHB dispose d'un délai de 5 ans pour harmoniser les taux.

- de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) à 29.77% (cf. rapport n° 8).

Ouï cet exposé

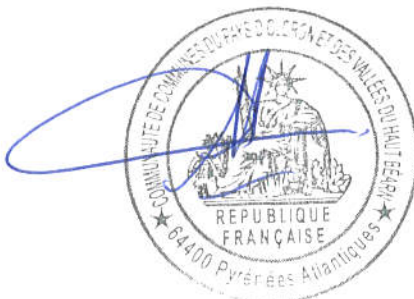
Le Conseil Communautaire, par 68 voix pour et 3 abstentions (Mme GIRAUDON, M. BAREILLE, M. LABARTHE)

- **DECIDE** de fixer pour l'année 2017 les taux de la Taxe d'habitation (T.H) à 9.85 %, de la Taxe sur le Foncier Bâti (T.F.B) à 1.50 % et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (T.F.N.B) à 6.67 %
- **DECIDE** de maintenir les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) pratiqués sur les territoires des Communautés de Communes fusionnées soit :
CCPO : 9.97 %
CCVB : 10.57 % (13.21% pour Arette – La Pierre St Martin)
CCVA : 11.73 %
CCJ : 11.68 %
- **DECIDE** de confirmer à 29.77 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2017

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21/04/17



Le Président

Daniel LACRAMPE